



## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU Séance du 13 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 Mars 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 5 rue des sources, sous la présidence de Monsieur Denis MAILLER, le Maire.

#### **Présents :**

Denis MAILLER, Sylvain POITOUT, Anita SAUTIER, Cyril HATEM, Jocelyne MANENTI, Anne DUFOULON, Marjorie RIMBAULT, Fabien CARD, Nathalie BERLAND, Arthur BECKER, Laurent CAPDEVIELLE, Yann SPINLER, Hubert LOUIS, Stéphanie LERONDEAU.

#### **Absents ayant donné pouvoir :**

Agnès ENGEL donne pouvoir à Denis MAILLER.

#### **Absents excusés :** néant

**Secrétaire de séance :** Fabien CARD.

---

#### **Ordre du jour :**

- Renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental : « Réalisation par les services départementaux de prestations relatives à l'entretien et l'exploitation de la voirie communale ».
- Subventions aux associations 2023.
- Délibération d'acceptation de dons par la commune.

Renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental : « Réalisation par les services départementaux de prestations relatives à l'entretien et l'exploitation de la voirie communale ».

Le Maire explique que la convention avec le Conseil Départemental est arrivée à échéance. Cette convention permet de bénéficier des services départements notamment en matière de matériel de voirie.

Le Maire propose son renouvellement pour une durée de trois ans.

**Décision du Conseil Municipal :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le renouvellement de la convention.**

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Subventions aux associations.

Le Maire propose de délibérer concernant les demandes de subventions 2023 aux associations locales.

Nom de l'association : **Pêche communale.**

Montant demandé : 250 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 250 euros à l'association la Pêche communale.**

Vote pour : 14.

Vote contre : 0.

Abstentions : 1 Marjorie Rimbault.

Nom de l'association : **Les p'tits lutins de la Norge.**

Montant demandé : 500 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 500 euros à l'association Les p'tits lutins de la Norge.**

Vote pour : 13.

Vote contre : 0.

Abstentions : 2 Marjorie Rimbault, Laurent Capdevielle.

Nom de l'association : **Norges animations** (non votants : Sylvain Poitout, Arthur Becker, Nathalie Berland).

Montant demandé : 1500 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 1500 euros.**

Vote pour : 11.

Vote contre : 0.

Abstentions : 1 Marjorie Rimbault.

Nom de l'association : **Norges spectacles.**

Montant demandé : 1500 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 1500 euros à l'association Norges spectacles.**

Vote pour : 14.

Vote contre : 0.

Abstentions : 1 Marjorie Rimbault.

Nom de l'association : **La Ronde des Couleurs.**

Montant demandé : 300 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 300 euros à l'association La Ronde des couleurs.**

Vote pour : 14.

Vote contre : 0.

Abstentions : 1 Marjorie Rimbault.

Nom de l'association : **Ecole maternelle.**

Montant demandé : 500 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 500 euros à l'association de l'Ecole Maternelle.**

Vote pour : 14.

Vote contre : 0.

Abstentions : 1 Marjorie Rimbault.

Nom de l'association : **A.J.V.N** (non votant : Denis Mailler).

Montant demandé : 300 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 300 euros à l'association A.J.V.N.**

Vote pour : 13.

Vote contre : 0.

Abstentions : 1 Marjorie Rimbault.

Acceptation de dons par la commune.

Suite à différents dons reçus par la commune et afin de permettre une certaine fluidité dans les échanges administratifs et comptables avec le Trésor Public, le Maire propose au Conseil de délibérer en faveur d'acceptation de dons par la commune sans limite de montants.

**Décision du Conseil Municipal :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter tous dons en provenance de tiers sans montant limité.**

Vote pour : 15.

Vote contre : 0.

Abstentions : 0.

**FIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 :57**

---

Le Maire  
Denis MAILLER